

SESSIONAL PAPER No. 8b

Du chiffre total des personnes condamnées, 5·7 pour cent appartenait au sexe féminin en 1899, contre 6·0 en 1898, et le nombre des jeunes délinquants au-dessous de 16 ans était de 16·4 pour cent en 1899, contre 14·4 pour cent en 1898.

Le degré d'instruction des personnes condamnées en 1899 était représenté par les chiffres suivants : Incapable de lire et d'écrire, 12·4 pour cent ; éducation élémentaire, 76·1 pour cent ; éducation supérieure, 2·3, contre 14·3, 74·5 et 1·8 pour cent respectivement en 1898.

Les chiffres suivants représentent l'usage des boissons enivrantes : usage modéré, 57·1 pour cent ; usage immodéré, 33·1 pour cent en 1898, contre 55·9 et 33·5 pour cent respectivement en 1899.

Du nombre total des condamnations, 79·3 pour cent ont reçu une première condamnation ; 10·3 pour cent ont été condamnés une deuxième fois, et 10·4 pour cent ont été condamnés trois fois ou plus en 1899, contre 78·9, 11·7 et 9·3 pour cent respectivement en 1898.

Le tableau suivant donne le nombre de sentences pour les années 1898 et 1899 :—

SENTENCES.	1898.	1899.
Condamnés à l'option entre la prison et l'amende.....	825	870
" à la prison pour moins d'un an.....	2,540	2,332
" " un an et moins de deux.....	323	245
" au pénitencier pour deux ans et moins de cinq.....	369	428
" " cinq ans et plus.....	189	162
" " la vie.....	1	2
" aux écoles de réforme.....	231	252
" à mort.....	13	13
Autres sentences, telles que tenus de garder la paix, sentences suspendues, etc..	1,296	1,409
Totaux.....	5,787	5,713

DÉLITS SUJETS A POURSUITE PAR CLASSES.

Dans la classe I, "Outrages contre la personne," contenant les plus grands crimes, tels que meurtre, homicide, assauts, etc., il y a eu une augmentation de 17 durant l'année : 1,180 en 1899, contre 1,163 en 1898. Treize personnes ont été condamnées à mort et non pas onze, tel qu'indiqué à la page 2, du Tableau I, du présent rapport. Les deux cas additionnels provenant du retard apporté par deux greffiers de la Couronne dans l'envoi de leurs rapports ; l'un de la Colombie-Britannique et l'autre d'Ontario. Les provinces indiquant une augmentation dans le nombre de délits, dans cette classe, sont Québec, Manitoba, Nouveau-Brunswick et les Territoires ; les autres provinces accusent des diminutions.

Dans la classe II, "Délits avec violence contre la propriété," dans laquelle sont compris les vols, les bris de maisons et de magasins, etc., le nombre de condamnations a diminué de 540 en 1898 à 444 en 1899.

Dans la classe III, "Délits sans violence contre la propriété," comprenant les cas de larcins, vols de chevaux et de bétail, détournements, fraudes et faux prétextes, il y a une petite augmentation de 14 dans le nombre de condamnations : 3,673 en 1899, contre 3,659 en 1898 ; l'augmentation dans cette classe se trouve en grande partie dans Québec.